

[Accueil](#) > [Actualités et salle de presse](#) > [Conférences et points de presse](#) > Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Version finale

Le lundi 9 février 2015, 11 h

Salle Bernard-Lalonde (1.131), hôtel du Parlement

(Onze heures une minute)

M. Caire : Alors, bonjour. Évidemment, je voulais réagir aujourd'hui, là, à la nouvelle qui a été publiée dans les *Journal de Québec* et de *Montréal* sur le coût des consultants en informatique. Écoutez, tout ça s'inscrit malheureusement dans une tradition d'inertie libérale. L'informatique vit à peu près les mêmes problèmes qu'on a vécus au niveau du MTQ, c'est-à-dire que, pour toutes sortes de mauvaises raisons, on a été incapables de bâtir et de maintenir l'expertise informatique tellement nécessaire au gouvernement du Québec. Le résultat, c'est que ça nous laisse à la merci des firmes privées, et le résultat, c'est qu'on voit que ces firmes-là en profitent. Ce qui est d'autant plus dommageable, c'est non seulement les coûts exorbitants qui sont payés aux consultants, mais c'est le fait que les systèmes informatiques qu'on devait développer sont des échecs. Depuis GIRES, qui a été une catastrophe informatique épouvantable, on en a connu d'autres : pensez à SAGIR, dont les dépassements de coûts sont faramineux, mais en plus l'application logicielle elle-même n'est pas fonctionnelle; qu'on pense au Dossier santé Québec, qui a dépassé les coûts prévus de façon exponentielle, qui n'est pas déployé encore, qui n'est pas utilisé. Donc, pour... on dépense des montants incroyables puis on n'a même pas l'utilisation de ces systèmes-là, puis il y en a une foule d'exemples comme celui-là.

Alors, nous, ce qu'on demande au président du Conseil du trésor, là, c'est d'arrêter d'essayer de flatter son image de toffe, de gars qui va faire le ménage, parce qu'il arrive avec une moppe sale, puis l'eau de son seau est souillée, et ce n'est pas comme ça qu'on va faire le ménage, c'est clair. Alors, ce qu'il faut faire, c'est rebâtir l'expertise. Mais, pour ça, il faut se donner des marges de manoeuvre. Il faut absolument que le président du Conseil du trésor comprenne que ses prochaines

négociations doivent se faire de façon sectorielle, c'est-à-dire qu'il y a des corps d'emploi pour lesquels il doit y avoir des augmentations de salaire qui vont permettre aux administrateurs de concurrencer le marché, d'offrir des conditions concurrentielles au marché. Il y a d'autres secteurs où ce n'est pas le cas, où la pression n'est pas la même et qui ne... où on ne peut pas justifier ce genre d'augmentation là. Et, globalement, la masse salariale du gouvernement ne doit pas augmenter, donc il va devoir procéder à de l'attrition beaucoup plus importante que ce qu'il propose pour garder cette masse salariale là, globale, stable.

Et il va falloir éventuellement que le président du Conseil du trésor s'attaque à la question du Centre des services partagés, qui ne joue absolument pas son rôle de boîte de consultants informatiques pour le gouvernement du Québec, qui, généralement, n'a pas plus l'expertise que ce qu'on retrouve dans les ministères et qui, elle aussi, coûte beaucoup plus cher, finalement, dans les quelques services qui sont offerts. Donc, globalement, le président du Conseil du trésor se trompe magistralement quand il propose un gel des salaires comme il le fait.

Et finalement, très, très, très important, il faut une commission d'enquête. Ça prend une commission d'enquête sur l'informatique au gouvernement du Québec. On l'a vu, on a les mêmes symptômes que ce qu'on retrouve au MTQ : des dépassements de coûts, des demandes de modification incessantes, des projets qui n'aboutissent pas, des projets qui ne sont pas applicables, toujours les mêmes firmes qui remportent les mandats. Donc, les symptômes sont les mêmes. Je pense qu'il est extrêmement pertinent d'aller voir si ces symptômes-là ne sont pas causés par la même maladie, et, pour ça, bien, ça nous prend une commission d'enquête. Et malheureusement le discours de Martin Coiteux, aujourd'hui, est exactement le même discours qu'avait Jean Charest à l'époque pour refuser la commission Charbonneau. Il a fini par céder à la pression, on a vu les résultats, les impacts. Globalement, les Québécois ont économisé dans leurs projets d'infrastructures, et je suis à penser que ça pourrait être la même chose en informatique.

La Modératrice : Une question?

Journaliste : Moi, j'en ai en anglais. We just came from the press conference of retirees who question the Government's decision to invest in certain things like asking the Caisse de dépôt to invest in new infrastructures. They question the Government's decision to invest while, at the same time, the Government is also cutting in pensions. What do you make of that situation and do you also question the Government's decision?

M. Caire : Yes, yes, we do because we don't think it's a good idea to ask the Caisse de dépôt to be the manager of our infrastructure projects. I mean, Caisse de dépôt has a real expertise in investment but not in management. So, it's just... it's the fail for the Government. He just said publicly that he ain't be able to manage his own projects

without extra costs and those problems, so that's why he asked the Caisse de dépôt to do the job, but we will pay for that, we will pay extra costs for that.

Journaliste : What you've seen the Government do so far, do you call this austerity?

M. Caire : No.

Journaliste : OK. What do you call it?

M. Caire : Well, a lack of courage. A lack of courage, because he has though decisions to make and he didn't, so far. So, for example, in computing problems, I mean, he just proposed to freeze salary, but it's not the solution, because you can't rebuild your expertise, your necessary expertise in that issue with that kind of policies. So... but, you know, he's here to say to everybody that we freeze everybody's salary, rather than: OK, we will increase salary for some kind of a job and not for others. But it needs courage to do that and this Government haven't that courage.

Mme Plante (Caroline) : You're saying contracts in computers, that kind of thing, really, that the situation is really like what we've seen in construction. And can you tell me what you're asking for and...

M. Caire : Well, we're just asking for an inquiry because, you know, it's the same problem that we can see so far. I mean, project... extra costs for a project, a project that didn't do what they are built for, and always the same firms that have the contract. So, it's... the signs are the same, so probably the problem is the same too.

Mme Plante (Caroline) : I haven't had the chance to ask you about your new role within the CAQ. Can you explain what your new mission is?

M. Caire : Well, it's just to make sure that that Government makes the right decision, and the target is to increase the public service efficiencies. So, we will be care about that.

Mme Plante (Caroline) : You'll take care of that?

M. Caire : I'll take care of that.

Mme Plante (Caroline) : OK. Thank you.

La Modératrice : Merci à tous.

(Fin à 11 h 8)

Participants

- [Caire, Éric](#)

Document(s) associé(s)

- [Vidéo](#)

[Accueil](#) > [Actualités et salle de presse](#) > [Conférences et points de presse](#) > Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Version finale

Le vendredi 13 février 2015, 11 h

Salle Bernard-Lalonde (1.131), hôtel du Parlement

(Onze heures)

M. Caire : Alors, bonjour. Aujourd'hui, on voulait évidemment manifester notre satisfaction par rapport au point de presse qui a été tenu par un collectif de... aujourd'hui, là, qui donne son appui à la demande d'enquête sur les contrats informatiques que nous faisons depuis des mois. Cette voix-là s'ajoute à une autre voix, celle de l'Association québécoise des technologies, qui regroupe plus de 500 entreprises, là, dans le domaine privé qui oeuvrent au niveau technologique, qui elle aussi a joint sa voix à la nôtre pour dire : Ça prend une enquête sur les contrats informatiques.

Aujourd'hui, en fait, la question qu'on se pose, c'est : Qu'est-ce qui empêche Martin Coiteux de donner suite à cette demande-là? Quand on regarde les symptômes, les indicateurs des contrats qui dépassent les délais, qui dépassent les budgets prévus, et pas qu'un peu, là, du gaspillage informatique, là; si on prend le fameux Dossier santé Québec, prévu à 560 millions, qui atteint le 1,5 milliard maintenant; SAGIR, 80 millions, qui a dépassé le milliard, donc des sommes faramineuses qui sont englouties dans des projets qui dérapent. Et ce n'est pas un phénomène qui est récent, là. Ceux qui ont une mémoire peut-être un peu plus institutionnelle, on va tous se souvenir de GIRES, un projet aussi, là, qui a dépassé le milliard, qui n'a jamais été mis en application parce qu'on n'avait pas terminé, complété le projet. Et ce qui est inquiétant aussi, c'est que ce n'est pas tout le projet, c'est tous les projets qui dérapent au gouvernement du Québec.

C'est impossible, ça ne se peut pas. C'est impossible qu'au Québec on ne soit pas capables de réussir à développer, à mettre en place des systèmes informatiques. Avec le talent qu'on a, avec la connaissance qu'on a, avec la qualité d'informaticiens qu'on

a au Québec, il y a certainement quelque chose qui ne fonctionne pas. Et ce n'est pas normal non plus qu'on voit toujours les mêmes firmes remporter les contrats, là. Il y a une très courte liste de firmes qui remportent plus de 90 % des contrats informatiques.

Alors, je pense que ces symptômes-là, ces indices-là, commandent qu'il y ait une commission d'enquête, et moi, je pense que le gouvernement du Québec, le gouvernement libéral, a tout intérêt à ce que la lumière se fasse sur cette situation-là, parce que c'est des milliards de dollars qui sont engloutis dans ces systèmes-là qui ne fonctionnent pas, donc qui, en plus, ne donneront pas les services ou ne seront pas les outils dont on a besoin. Et c'est l'intérêt du gouvernement, c'est l'intérêt du contribuable, et je ne vois vraiment pas qu'est-ce qui empêche Martin Coiteux, pourquoi Martin Coiteux refuse toujours d'aller de l'avant avec cette proposition-là de la Coalition avenir Québec.

Mme Prince (Véronique) : Le Vérificateur général, ça ne suffit pas, d'après vous?

M. Caire : Bien, le Vérificateur général a une expertise sur la gestion des ressources humaines, financières, très certainement, mais moi, je pense que là on s'en va vraiment du côté de l'enquête. Qu'est-ce qui s'est passé? Qu'est-ce qui fait, là... Au moment où l'appel d'offres est lancé par le gouvernement, qu'est-ce qui se passe? Comment ça se passe? Et du moment où l'appel d'offres est remporté par une firme, comment ça se passe après ça? Moi, je pense que c'est tout ça qu'il faut évaluer. Donc, oui, je pense que ça dépasse le mandat du Vérificateur général sur l'ampleur du mandat et sur l'expertise du mandat.

M. Lacroix (Louis) : Est-ce que vous pensez que le crime organisé puisse être... parce que, bon, tout à l'heure, en conférence de presse, on disait : Il y a les mêmes ingrédients — vous l'avez dit vous-même, je pense, un peu plus tôt cette semaine — les mêmes ingrédients qu'on retrouve, par exemple, à la commission... qui a mené à la commission Charbonneau dans l'industrie de la construction. Donc, ça, ça implique crime organisé, ça implique financement politique, ça implique des grandes firmes qui font de la collusion ensemble.

Est-ce que vous croyez que, ça, ça existe, par exemple, avec le crime organisé? Est-ce que le crime organisé est dans l'informatique, à votre avis?

M. Caire : Écoutez, je n'ai pas la certitude, mais je me pose la même question que vous puis je pense que l'ensemble de la population du Québec se pose cette question-là, et c'est la raison pour laquelle ça prend une commission d'enquête. Je veux dire, on a vu, à la commission Charbonneau, ce qu'il en était, et tout le monde constate que, dans le milieu informatique, on vit les mêmes problématiques, on a les mêmes symptômes. Les chances qu'on ait la même maladie sont quand même là.

Alors, la commission d'enquête, à mon avis, aurait, entre autres, avantage que de répondre à ces questions-là qui sont tout à fait légitimes et qui méritent d'obtenir une réponse.

M. Lacroix (Louis) : Est-ce que... Excuse-moi, juste terminer. Quel est... Vous dites que, bon, le gouvernement, visiblement, ne veut pas aller de l'avant avec une enquête, là. Ce n'est pas la première fois qu'elle ait demandée, une enquête sur l'informatique, là.

M. Caire : Ça fait plusieurs mois qu'on le demande, nous, en Chambre, là.

M. Lacroix (Louis) : Plusieurs mois. Alors, quel est l'intérêt du gouvernement à ne pas tenir une enquête?

M. Caire : C'est une autre excellente question. C'est une question que je me pose aussi. Qu'est-ce qui fait aujourd'hui que Martin Coiteux, là, qui est à la tête du Conseil du trésor, qui voit cette hémorragie de gaspillage — je pense que le terme n'est pas trop fort — de fonds publics et qui, lui, là, a la mission de contrôler les dépenses, de s'assurer, là, qu'il y a un resserrement dans la gestion de l'administration, quel est son intérêt à ne pas aller au bout de la démarche? Quel est son intérêt à ne pas aller chercher l'information dont il a besoin pour prendre les bonnes décisions.

Alors, on le voit aujourd'hui, là, il annonce des mesures qui, pour moi, là, c'est du brassage de soupe, là. Ça ne devrait pas... En tout cas, je ne suis pas sûr qu'il va avoir de gros résultats avec ça.

Pourquoi se maintenir dans le noir volontairement? Quand on a un travail à faire, quand on veut faire un ménage, la première chose à faire, c'est dire : O.K., c'est quoi, l'ampleur de la tâche? À quoi je m'attaque? Et actuellement...

M. Lacroix (Louis) : Selon vous, c'est quoi, la réponse?

M. Caire : La réponse de?

M. Lacroix (Louis) : Bien, pourquoi se maintenir dans le noir volontairement?

M. Caire : Je ne le sais pas. Moi, personnellement, là, Éric Caire, demain matin, la coalition est au gouvernement, je peux vous dire que c'est une des premières choses qu'on fait, c'est lancer une commission d'enquête sur les contrats en informatique. C'est une des premières choses à faire. On ne peut pas faire le ménage avec une moppe sale puis de l'eau souillée. On ne peut pas faire le ménage avec ça.

Alors, il faut s'assurer de ce qu'on a à faire. Il faut s'assurer de l'ampleur de la tâche. Il faut s'assurer... il faut savoir exactement à quoi on s'attaque. Et présentement Martin Coiteux ne le sait pas et ne semble pas vouloir le savoir.

M. Lecavalier (Charles) : M. Caire, ce matin, les représentants de la coalition qui ont demandé une commission d'enquête ou une enquête publique, là, ont souligné que plus de 50 % des contrats informatiques au Québec sont donnés en sous-traitance. Cette proportion-là serait de 25 % dans la moyenne de l'OCDE puis 20 % en Ontario. Est-ce que vous souhaitez que ce pourcentage-là soit ramené, justement, vers une moyenne plus raisonnable, par exemple, 25 %?

M. Caire : Clairement, clairement, clairement, parce que cette surutilisation... Puis vous comprenez que moi, je viens du milieu de l'informatique, je viens du milieu de la consultation privée, et donc je pense qu'il y a un intérêt à avoir ce type de consultants là. Mais je le répète, hein, quand on va en consultation, il y a deux questions qu'il faut se poser. Est-ce que j'ai l'expertise à l'interne? Si la réponse est oui, on arrête là. Si la réponse est non, c'est : Est-ce que j'ai un intérêt, par l'ampleur de la tâche, à développer cette expertise-là à l'interne? Si je réponds non à ces deux questions là, je vais en consultation, mais sinon je dois développer cette expertise-là à l'interne. Pour moi, c'est clair.

Écoutez, juste un peu de mathématiques, puis je vous donne des ordres de grandeur, là. Actuellement, un technicien en informatique au gouvernement du Québec, c'est payé... le technicien de... 3, le plus expérimenté, est payé en moyenne 50 000 \$, 56 000 \$. Dans le privé, c'est 75 000 \$. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que, quand il est donné en ressource à un ministère, la firme va charger deux à trois fois son salaire. Donc, sur une base annuelle, ça veut dire que ce même technicien là vous coûte entre 150 000 \$ et 225 000 \$. Alors, vous me demandez : Est-ce qu'on a intérêt à réduire le nombre de consultants puis à développer l'expertise à l'interne? Bien, c'est clair que oui.

M. Lecavalier (Charles) : Mais ces représentants-là, entre autres qui viennent du milieu syndical, estiment qu'il faudrait embaucher 1 500 informaticiens au gouvernement pour faire diminuer cette moyenne-là à 25 %. Est-ce que, vous, vous êtes d'avis qu'il faudrait... peut-être pas 1 500, mais qu'il faudrait embaucher davantage d'informaticiens?

M. Caire : Bien, je pense que oui parce qu'en fait, si vous engagez un consultant, c'est que vous avez besoin d'une ressource. Si vous mettez fin au contrat du consultant, c'est que vous avez développé l'expertise à l'interne. Sur l'ordre de grandeur, je ne me prononcerai pas parce qu'il faudrait faire une analyse exhaustive, puis, en tout respect pour mes amis du syndicat, quelques fois, on n'a pas la même approche quant à l'évaluation des ressources nécessaires pour faire le travail.

Ceci étant dit, là où ils ont parfaitement raison, c'est que, si on est... Puis je vous donne un exemple. Le CSPQ a à son embauche présentement 531 consultants. Alors, si vous dites : Le CSPQ développe son expertise, ça veut dire qu'ils vont se départir de ces contrats-là, mais ils vont évidemment ramener cette expertise-là à l'interne. Donc, au final, oui, vous embauchez, mais... oui, vous embauchez, mais, au final, ça

vous coûte moins cher parce que, comme je vous ai dit tout à l'heure, là, faites juste imaginer le taux horaire qui est facturé au gouvernement par rapport à ce que vous payez pour un salarié, puis là vous avez des économies substantielles et vous possédez votre expertise. Puis posséder son expertise, ça permet aussi, excusez l'anglicisme, là, mais de challenger l'entreprise privée.

Moi, je l'ai vécu à la Commission de l'administration publique, là. Il y a des ministères qui faisaient des changements informatiques puis il y avait des coûts qui étaient associés à ça, qui étaient, à mon avis, disproportionnés. Et j'ai eu l'occasion, parce que je viens du milieu, parce que je connais ça, de dire : Écoutez, là, l'ampleur de la tâche, là, ce que vous me dites, moi, j'aurais fait ça en tant de temps, ça aurait coûté tant, puis là vous avez un chiffre qui est tant, qui m'apparaît nettement supérieur.

Alors, avoir son expertise à l'interne, c'est un système de sécurité. On l'a vécu avec le MTQ, hein? On n'avait pas les ingénieurs pour challenger les firmes privées. On engage des firmes privées pour surveiller la même firme privée à qui on donne le contrat, puis on a vu le résultat. Alors, pourquoi ce serait différent en informatique? Merci.

(Fin à 11 h 11)

Participants

- [Caire, Éric](#)
-

Document(s) associé(s)

- [Vidéo](#)

[Accueil](#) > [Actualités et salle de presse](#) > [Conférences et points de presse](#) > Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Version finale

Le mercredi 11 mars 2015, 14 h

Salle Bernard-Lalonde (1.131), hôtel du Parlement

(Quatorze heures quatre minutes)

M. Caire : Alors, évidemment, aujourd'hui, on voulait réagir à cette nouvelle de la frappe de l'UPAC.

Vous savez, depuis plusieurs mois déjà, la Coalition avenir Québec a demandé une commission d'enquête publique suite aux révélations des fiascos informatiques : dépassements de coûts, je dirais, presque systématiques, non-livraison des projets informatiques qui sont demandés. On a déjà dit : Écoutez, il y a plusieurs similitudes entre ce qui se passe dans le milieu de l'informatique et ce qui se passait dans le milieu de la construction qui nous font penser qu'il y a des bonnes raisons de déclencher une commission d'enquête. Cette commission d'enquête a été refusée systématiquement par le gouvernement de Philippe Couillard pour exactement les mêmes raisons que le faisait, à l'époque, Jean Charest.

Aujourd'hui, l'UPAC vient d'ajouter un argument de plus à cette commission d'enquête. Aujourd'hui, nous ne présumons pas qu'il y a de la collusion, nous ne présumons pas qu'il y a de la corruption, il y a aujourd'hui des accusations qui ont été portées par l'UPAC, des arrestations qui ont été faites au ministère du Revenu et qui impliquent des entreprises majeures. EBR, IBM sont des entreprises majeures qui font énormément de contrats avec le gouvernement du Québec.

Alors, aujourd'hui, je ne comprends pas pourquoi le président du Conseil du trésor refuse encore et toujours de déclencher une commission d'enquête publique sur les contrats informatiques qui nous apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. J'attends vos questions.

Mme Prince (Véronique) : Est-ce que vous pensez aussi qu'il faudrait revoir un petit peu la façon dont fonctionne l'AMF, qui donne les autorisations, et tout ça? Parce qu'on s'aperçoit qu'il y avait une autorisation qui avait été donnée.

M. Caire : Bien, écoutez, clairement, EBR a passé à travers les mailles du filet de l'AMF, l'AMF qui, récemment, d'ailleurs, a été contestée publiquement pour ses processus de gestion de preuve, ses processus informatiques. Et il est clair, dans notre esprit, qu'une commission d'enquête publique pourrait être suffisamment large pour jeter ce regard critique là sur des organisations comme l'AMF, par exemple, qui, il faut bien l'avouer, là, est partie prenante de l'attribution des contrats informatiques en ce qu'elle donne les autorisations, donc qui est aux premiers échelons, là, dans la capacité d'une entreprise à recevoir des contrats du gouvernement ou non. Et ce regard extérieur là nous permettrait de savoir : Mais qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Où est-ce que l'AMF a échoué? Parce qu'il faut bien le dire aujourd'hui, là, il y a un constat d'échec qui doit être fait de ce côté-là aussi, et c'est la raison pour laquelle on pense qu'une enquête publique devrait pouvoir couvrir cette... ce genre de situations là, ce que l'UPAC ne fera pas, soit dit en passant, hein? Message pour Martin Coiteux : L'UPAC n'enquêtera pas sur l'AMF. Donc, je pense, effectivement, qu'une enquête publique pourrait répondre à ces questions-là.

Mme Prince (Véronique) : Est-ce qu'il devrait y avoir plus de collaboration entre les corps policiers, justement, puis l'AMF? Parce que, tout à l'heure, ils semblaient nous expliquer qu'il y a une cloison qui doit être étanche, et c'est pour cette raison que l'AMF n'a pas toutes les informations.

M. Caire : Bien, je vais vous ramener à ma demande de commission d'enquête publique. On peut présumer ceci, on présumer cela, écoutez, décidons en fonction d'informations justes et vérifiées. Une commission d'enquête publique va nous donner l'ensemble des processus, l'ensemble des façons de faire, ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, quels sont les individus qui sont impliqués, de quelle façon ils sont impliqués, et pourquoi, au final, les Québécois gaspillent, année après année, des centaines de millions, des milliards au total en contrats informatiques parce qu'on dépasse les coûts, on dépasse les échéances et on ne livre pas le produit final. Donc, oui, je pense qu'une commission d'enquête pourrait aussi adresser cette question-là dans les façons de faire qui n'ont visiblement pas fonctionné.

M. Lecavalier (Charles) : Mais M. Coiteux dit qu'en fait aujourd'hui c'est quand même une bonne nouvelle, ça prouve que le système fonctionne, puis ça prouve aussi, justement, qu'on n'a pas besoin d'enquête publique parce que l'UPAC fait le travail

M. Caire : Savez-vous quoi? Retournez quelques années en arrière, écoutez les déclarations de Jean Charest, et vous aurez exactement le même clip; Jean Charest, Martin Coiteux, même clip. La différence, c'est que Jean Charest a fini par voir la lumière. Espérons que Martin Coiteux fasse de même parce que, visiblement, cet argument-là ne tient pas la route. La commission Charbonneau, je pense, a fait la

démonstration de son utilité, et nous sommes convaincus que l'UPAC a un travail à faire, mais une commission d'enquête publique a aussi un secteur d'activité.

Et dites-vous une chose, là, l'UPAC va monter un paquet de dossiers, mais tous ces dossiers-là ne se rendront pas jusqu'à des accusations. Il y a des procureurs qui vont regarder, qui vont dire... parce que c'est une preuve au criminel, hein, c'est une preuve hors de tout doute raisonnable qu'on doit monter dans un dossier criminel. Alors, le procureur a le travail de dire : Est-ce que j'ai une preuve hors de tout doute raisonnable? Une commission d'enquête n'a pas ce niveau de preuve là, donc elle peut nous informer sur les processus, les façons de faire, les individus qui sont à l'intérieur de ces processus-là, alors que l'UPAC, si le procureur décide que son dossier n'est pas suffisant, hors de tout doute raisonnable, bien, ce dossier-là va se ramasser dans une boîte en carton, puis ça va se ramasser aux archives de l'UPAC.

M. Dutrisac (Robert) : Mais vous pensez, donc, qu'il ne s'agit pas de cas isolés, que c'est plutôt généralisé? Vous soupçonnez que ce soit généralisé, ce type de problèmes là?

M. Caire : Bien, écoutez, on a commencé par dire que ça ressemblait drôlement à ce qui se passait dans la construction, hein? Souvenez-vous, j'ai dit ça, j'ai dit : Écoutez, là, c'est pas mal les mêmes symptômes, puis il y a des chances que ce soit la même maladie. Alors, aujourd'hui, là, on a le constat, l'UPAC nous dit : Il y a des gens, au ministère du Revenu, qui se sont livrés, avec des entreprises, à de la corruption et de la collusion. Alors, est-ce que c'est généralisé? Je ne le sais pas, mais j'aimerais ça le savoir. J'aimerais ça le savoir, et la seule façon pour nous de le savoir, c'est d'avoir cette commission d'enquête publique qui va nous dire qui est impliqué là-dedans, de quelle façon ils sont impliqués, comment ils s'y prennent, c'est quoi, le réseau d'influence, comment ça se passe, puis qui vont nous dire aussi, dans nos mécanismes de protection contre ces façons de faire là, qu'est-ce qui a échoué, qu'est-ce qui ne va pas bien, pourquoi ça ne fonctionne pas. Est-ce que c'est un manque de collaboration avec l'AMF, les corps policiers? Est-ce que c'est l'AMF qui a pris une trop grosse bouchée, trop rapidement parce qu'elle n'était pas capable, au moment où on lui a demandé de le faire, de livrer la marchandise? On ne le sait pas, et on a le droit de le savoir, et une commission d'enquête publique va nous donner l'heure juste.

M. Vendeville (Geoffrey) : What kind of public inquiry do you want? Do you want something on a scale of the Charbonneau Commission?

M. Caire : Yes, something like that. I think the Charbonneau Commission did the job, and I think we have the same... we need the same thing with the computing contracts, and I hope the Treasury Board President will see the light. Thank you. Merci.

(Fin à 14 h 10)

Participants

- [Caire, Éric](#)

Document(s) associé(s)

- [Vidéo](#)

[Accueil](#) > [Actualités et salle de presse](#) > [Conférences et points de presse](#) > Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Point de presse de M. Éric Caire, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique

Version finale

Le vendredi 15 mai 2015, 9 h 30

Salle Bernard-Lalonde (1.131), hôtel du Parlement

(Neuf heures trente-trois minutes)

M. Caire : Alors, bonjour. Aujourd'hui, on voulait, évidemment, dans la préparation de l'interpellation, faire un certain nombre de constats au niveau des projets informatiques.

D'abord, premier constat, ça coûte extrêmement cher, la mauvaise gestion des projets informatiques, ce qu'il est convenu, je pense, d'appeler le bordel informatique. Seulement pour les neuf principaux projets, les dépassements de coûts atteignent 2,8 milliards, et là je ne parle pas du coût total des projets, je parle simplement des dépassements de coûts pour les neuf principaux projets. 2,8 milliards, c'est épouvantable dans un contexte, évidemment, où on demande aux Québécois de se serrer la ceinture, de faire des sacrifices, dans un contexte où on est allés piger dans leurs poches, à travers toutes sortes d'augmentations de taxes et de tarifs. C'est scandaleux, c'est scandaleux.

Pourtant, les solutions, on les connaît, on les connaît depuis longtemps. Simplement pour le CSPQ, on est rendus au 10^e rapport, là, qui a été fait, là, sur les solutions pour modifier le CSPQ, qui, normalement, devrait être la boîte d'expertise en technologies de l'information pour le gouvernement. On a aussi, en 2012, déposé un rapport au gouvernement qui n'a jamais été suivi, qui a été tabletté. On nous explique que les changements de gouvernement font en sorte que ça n'a jamais été mis de l'avant. Alors, ce qu'on comprend, c'est qu'à chaque fois qu'il y a un nouveau ministre, il tombe exactement dans la même boucle de l'inaction, c'est-à-dire, il recommande des rapports qui vont venir lui dire très exactement ce que le rapport précédent a déjà dit. Donc, plutôt que d'aller dans l'action, de mettre de l'avant les

recommandations, on va se faire confirmer la même chose, et là, ça, c'est ce qu'on appelle la boucle de l'inaction.

Par exemple, au niveau de rebâtir l'expertise, on sait très bien, on sait très bien que le problème principal — et c'est très exactement ce qui a été dit dans les différents rapports — le problème principal, c'est qu'au gouvernement du Québec, on a perdu cette expertise dans les technologies de l'information, ce qui nous met à la merci des consultants, et évidemment avec les résultats qu'on constate aujourd'hui. Je le rappelle : Pour les neuf principaux projets informatiques, 2,8 milliards en dépassements de coûts.

On a aussi cette réorganisation qu'on doit faire de nos structures informatiques, notamment les centres de traitement de l'information. À titre d'exemple, le Québec, pour les ministères et organismes, en possède 150, alors que, par exemple, l'Ontario en possède deux; en moyenne au Canada, c'est sept. C'est plus de 200 millions d'économies qu'on ne réalise pas en ne mettant pas ces réformes-là de nos structures de l'avant. Et évidemment, bien, c'est le contribuable qui paie pour ce manque de vision, ce manque de leadership de la part des gouvernements successifs.

Donc, des solutions connues à des problèmes connus. Et que fait Martin Coiteux? Quel est le bilan de Martin Coiteux après un an aux commandes? Bien, écoutez, pour le CSPQ, souvenons-nous de la catastrophique embauche de Jean-Guy Lemieux. On a défendu cette nomination partisane là qui n'avait rien d'autre, aucun autre objet que d'être une nomination partisane, parce que, quand regarde le profil de M. Lemieux, là, rien ne nous laisse présager qu'il aurait pu redonner quelque vigueur que ce soit au CSPQ.

Et suite à ça on a nommé M. Jean. M. Jean est un administrateur chevronné, j'en conviens, toutefois est-ce qu'il a le profil pour donner au CSPQ cet élan dont il a besoin? Ça, il est permis d'en douter.

M. Coiteux a aussi déposé deux rapports sur les modifications qu'il entend faire, notamment au CSPQ. Et que disent-ils, ces rapports? Bien, on va envoyer le transport aérien au ministère des Transports. Je veux dire, il n'y a pas de révolution là, on en convient, et on va faire en sorte que la clientèle va être captive du CSPQ. Donc, le CSPQ n'est pas bon, mais les ministères n'auront pas le choix de faire affaire avec le CSPQ, et c'est comme ça, semble-t-il, que M. Coiteux entend rendre cette organisation-là cruciale pour la suite des choses, plus performante, ce qui, à notre avis, est totalement ridicule.

En plus, M. Coiteux y va de consultations en nouveaux rapports. Alors, SAGIR, on a demandé un audit; la réforme du CSPQ, c'est trois rapports; on a mis en place un comité de sages. Bref, beaucoup de consultations, beaucoup d'audits, beaucoup de rapports, très peu d'action, sinon une pathétique réforme du tableau de bord, là, ce site Internet qui doit nous informer sur l'état d'avancement des projets informatiques,

l'état de santé, où on s'est acheté des pastilles de couleur pour 65 000 \$. Donc, ça, c'est le genre de réforme que M. Coiteux a mise de l'avant en un an, ce qui est assez significatif de l'inaction.

Donc, on est dans une situation où le capitaine semble vouloir nous faire faire une croisière à bord du Titanic. On a joué dans ce film-là, le résultat, c'est 2,8 milliards et plus en dépassements de coûts. Et M. Coiteux, au moment où on se parle, n'a toujours pas... ne nous donne toujours pas d'indication claire sur le fait qu'il sait où il s'en va, que ces principaux lieutenants savent où ils s'en vont et que tout ça va atterrir sur quelque chose de positif. Les signes qu'on a, après un an, sont à l'effet qu'on devrait avoir, malheureusement, les mêmes problèmes qu'on a depuis le début, avec les mêmes conséquences.

Donc, là-dessus, je suis prêt à prendre vos questions.

Contents avec ça? Parfait. Merci beaucoup.

(Fin à 9 h 39)

Participants

- [Caire, Éric](#)

Document(s) associé(s)

- [Vidéo](#)